



## Problème de licence Creative Common pour un projet

-----  
Par Lanterne08

Bonjour,

J'ai récemment eu une idée de projet que j'aimerais réaliser. Ce dernier est basé sur une création communautaire, sous licence Creative Common CC-BY-SA 3.0.

Cette licence autorise une utilisation commerciale? à condition d'appliquer cette même licence aux projets dérivés. Autrui aura donc le droit de réutiliser mon travail et de l'adapter comme il le souhaite.

Cependant, j'aurais besoin de faire appel à une entreprise afin de collaborer sur mon projet.

Mon but n'étant pourtant pas lucratif, aucun entrepreneur ne s'y intéressera s'ils n'ont aucun réel droit dessus, car ce projet ayant un certain cout de production, il y a un risque que ces moyens ne soient pas rentabilisé.

J'ai donc eu l'idée de recréer cet univers en partant de zéro, en y ajoutant ma propre touche personnelle. Il y a néanmoins une similarité avec l'univers original?

Si je précise que l'univers autour de mon projet a été inspiré de la communauté en question, aurai-je les pleins droits d'usage ?

Dans le cas contraire, comment pourrais-je remédier à ce problème ?

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A part si ce que vous appelez "l'univers" que vous allez recréer soit totalement original, et donc que l'inspiration soit réellement une inspiration, et pas une forme "dérivée" de l'original. Si vous voulez, il faut que ce soit plus ce que l'Enéide fut à Homère que les Fables de la Fontaine furent à Esope.

Il n'est pas dit qu'un entrepreneur ne soit pas intéressé par un projet sous licence dite "libre". Il existe des entreprises qui proposent des logiciels modifiables et exploitables par tout un chacun. Elles vivent notamment des services complémentaires : formations, développements personnalisés, service après-vente...

Si le produit concerné est susceptible de toucher un large marché, il y aura de la clientèle qui n'aura pas les moyens d'assurer sa propre maintenance, formation...

Proposer un produit gratuit et librement adaptable est un formidable moyen de se faire de la publicité à peu de frais et d'appâter le client à condition d'avoir une gamme de services prêts au moment du lancement.

-----  
Par Lanterne08

Je vous remercie pour votre réponse.

Je me demandais s'il y a une limite bien définie entre une inspiration et le plagiat?

Parce que je suis assez septique, et je pense que mon univers ressemble encore trop à celui de l'original.

Et le problème, c'est que le but de mon projet est de réaliser un métrage. Aucun producteur ne voudra tourner un film sous licence Creative Common.

-----  
Par Isadore

Je me demandais s'il y a une limite bien définie entre une inspiration et le plagiat?

Non, c'est tout le problème des gens qui veulent "s'inspirer". A noter que le plagiat n'a pas en soi d'existence juridique, les termes sont "contrefaçon" pour désigner l'infraction et "œuvre dérivée" dans le cas d'une œuvre créée à partir d'une autre.

Plus l'influence de l'œuvre originelle est sensible, plus le risque de contrefaçon est grand.

Le mieux est soit de partir sur quelque chose de complètement neuf, soit de trouver d'autres moyens de financement, comme une collecte.

-----  
Par Lanterne08

Très bien, merci pour votre aide !